

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le onze juin à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2014

PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. -BERTHELOT MC. - CESBRON R. - ENDUIT C. - DAILLÈRE F. - BATISTA DA CUNHA H. - MARTIN-JOVE O. - VUILLEMIN M. WILLOCQ A. - BOUTET JH.

ABSENTE EXCUSÉE : LECOMTE C.

Procuration de Mme Catherine LECOMTE à M. Patrice GAUTHIER.

Madame Amandine WILLOCQ a été élue secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des 3 dernières séances sont approuvés.

ORDRE DU JOUR :

1. DELIBERATION POUR LA REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ELECTRICITE DUE PAR GEREDIS AU TITRE DE 2014 CM20140611-001

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 193.25 €uros en 2014. Cette redevance doit être instaurée et fixée par le Conseil Municipal dans la limite des plafonds autorisés. Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'électricité à 193.25 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. AVIS SUR PROJET ÉOLIEN CHEMIN VERT DE CHICHÉ CM20140611-002

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la loi 2010-788 du 12/07/2010, l'instruction des permis de construire concernant les parcs éoliens porte obligation de consulter les communes et EPCI limitrophes du périmètre du projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (9 abstentions et 6 voix pour) donne un avis favorable au projet.

3. LISTE PROPOSITION COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS CM20140611-003

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION DU 29 AVRIL 2014

Monsieur le Maire explique qu'il faut modifier la liste de personnes pour la composition de la Commission Communale des Impôts directs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit la liste suivante et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
GAUTHIER PATRICE MOINE ÉRIC GINGREAU ANDRÉ GIRET ANDRÉ BERNIER PASCAL Propriétaire de Bois MOREAU LIONEL Membre extérieur PEROCHON EDMOND BOUTET JEAN-HUGUES CESBRON RONAN	ALLARD SERGE RICHARD RÉMI GENTY MICHEL BERTHELOT MARIE-CLAUDE PAYNOT GUY Propriétaire de Bois HAY PATRICK BISLEAU FRANCIS Membre extérieur BATISTA DA CUNHA HÉLÈNE MARTIN-JOVÉ OLIVIER TAILLEFAIT CORINNE

4. CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE CM20140611-004

Monsieur le Maire explique que les ordinateurs de la mairie commencent à donner des signes d'usure. De plus, le système d'exploitation Windows XP n'est plus mis à jour par MICROSOFT depuis le 8 avril dernier. Il faut donc envisager de les changer. Un contact a été pris avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres qui gère la maintenance des logiciels informatiques de la mairie, pour qui donne les éléments indispensables pour ces nouveaux postes.

Un devis a été proposé par l'entreprise BRESSUIRE INFORMATIQUE pour un montant de 3230.84 € HT. Il est proposé de ne pas prendre l'extension de garantie de 3 ans qui s'élève à 520 € HT, et de demander l'augmentation de la mémoire à 8 Go au lieu de 4 Go prévus pour 43 € HT de plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accepte l'achat du matériel informatique auprès de l'entreprise BRESSUIRE INFORMATIQUE pour un montant de 2 753.84 € HT soit 3304.61 € TTC et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. ACHAT PHOTOCOPIEUR MAIRIE CM20140611-011

Monsieur le Maire et Monsieur GAUTHIER expliquent qu'ils ont eu plusieurs propositions pour changer le photocopieur de la mairie. SORAM connue pour être sérieuse, équipe déjà la mairie en matériel KONICA-MINOLTA. Une deuxième proposition est venue de QUADRA mais on ne connaît pas le SAV. La SORAM ne veut plus faire l'entretien du photocopieur dans les conditions actuelles car celui-ci a atteint les 500 000 copies.

KYOCERA QUADRA	6050 € HT reprise déduite + 300 € HT
installation	

(Entretien 0.0039 € coût copie noir et blanc et 0.039 € coût copie couleur)

KONICA-MINOLTA C284 SORAM	6450 € HT reprise de 1000 € pour l'ancien
déduite, installation comprise et logiciel archivage compris	

(Entretien 0.0040 € coût copie noir et blanc et 0.035 € coût copie couleur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de changer le photocopieur et choisit la proposition SORAM pour un coût de 7450 € HT avec reprise de l'ancien de 1000 € HT soit 6450 €.

6. CIRCUIT MOTOS OCTOBRE 2014 CM20140611-005

Monsieur le Maire explique que le Motoclub de Laubréçais organise deux rando-motos entre octobre 2014 comme chaque année et demande la mise à disposition de la salle omnisports pour ces deux manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (6 pour, 8 contre et 1 blanc) refuse d'autoriser cette manifestation et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. MEMOIRE YVON BERNARD CM20140611-010

Monsieur le Maire présente la demande des anciens combattants pour honorer la mémoire de M. Yvon BERNARD né à Boismé, qui s'engagea dans la résistance et fut tué les armes à la main.

Il est proposé de mettre une plaque en dessous de la plaque de la rue de la Cure rendant hommage à M. Yvon BERNARD ainsi qu'une plaque « Place de la Liberté » sur la place avec une cérémonie d'inauguration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (14 pour 1 abstention) accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Demande de la Lescure Théâtre : pour repeindre la façade du bâtiment. Choix de la couleur orangé-pêche. La signalisation de la salle serait prise en charge par la Commune ainsi que l'éclairage extérieur. Prévoir un détecteur pour le local de stockage. Le Plan Local d'Urbanisme indique de rester dans les tons pierre. Le choix de la couleur sera fait avec les membres de l'association pour rester en concordance avec le PLU.

2. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES POUR 2014 CM20140611-006

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la facture de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres concernant la cotisation 2014. Un acompte de 226.55 € a déjà été payé. Pour Boismé, cette cotisation s'élève à 493.81 € pour 2014. Considérant l'aide juridique apportée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2014 s'élevant à 493.81 € (il restera donc 267.26 € à payer). Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE CM20140611-007

Monsieur le Maire explique que suite à l'achat de la tondeuse autoportée, du groupe électrogène, du matériel informatique et du photocopieur, il convient de procéder à plusieurs opérations budgétaires. Il est donc proposé la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses Imprévues	- 15000.00		
21578/0022 Autre matériel et outillage	+ 2725.00		
2183/0022 Matériel de bureau et matériel informatique	+ 12275.00		
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°1 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DE FIN D'ANNÉE PAR L'APEB (Association des Parents d'élèves de Boismé) CM20140611-008

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier remis par l'APEB pour solliciter la participation financière de la commune concernant le spectacle de fin d'année qui aura lieu le vendredi 27 juin au matin et sera suivi d'ateliers sur les 5 sens autour du plan d'eau. Comme pour toutes les manifestations scolaires, l'association participe à hauteur de la moitié du prix demandé. Le budget s'élève à 3.60 € par enfant soit 324 € + 117 € de frais de déplacement soit 441 € au total. Dans le cadre de la subvention concernant les rythmes scolaires, il est demandé à la commune de prendre en charge 220 € afin de ne pas solliciter les parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (12 voix pour, 1 voix contre et 2 blanc) accorde une subvention de 220 € à l'APEB pour l'animation de fin d'année et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

5. STORES SALLE POLYVALENTE CM20140611-009

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente trois devis pour la pose de stores à la salle polyvalente :

Armand HAY	5175.00 € HT
Ouest Isolation	4128.03 € HT
EPRON SARL	5475.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité choisit l'entreprise OUEST ISOLATION pour la somme de 4128.03 € HT et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision. Le modèle à dominante grise est choisi.

6. TRAVAUX DE VOIRIE CM20140611-012

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente plusieurs devis concernant les travaux de voirie à effectuer sur la commune. Après étude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote, décide de confier à l'entreprise RAOUL TP:

- Les travaux situés route de la Mételière comprenant terrassement de la route sur une surface de 200 m² avec évacuation des remblais, fourniture et mise en place de géotextile sur 200 m², fourniture et mise en œuvre d'un empierrement en 0/80 épaisseur 30 cm sur une surface de 200 m², fourniture et mise en œuvre d'un empierrement en 0/20 épaisseur 10cm sur une surface de 200 m², fourniture et transport avec mise en œuvre d'un enrobé à chaud noir en 0/10 à raison de 170 kg/m² sur une surface de 200 m² pour un montant de 6233.00 € HT soit 7479.60 € TTC

- les travaux d'entretien situés route de la Mételière comprenant l'installation du chantier avec signalisation temporaire, le débarnage sur une longueur de 230 m, le nettoyage du fossé sur une longueur de 190 m, la coupure

de route diamètre 300 sur une longueur de 6 m, la création entre silo en diamètre 300 sur une longueur de 8 mètres ainsi que les travaux sur le chemin des cinq chemins comprenant réparation du chemin en terre avec fossé sur une longueur de 20 mètres pour un montant de 1054.60 € HT soit 1265.52 € TTC.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, confie à l'entreprise TPF les travaux suivants :

- La fourniture et mise en place de 0/100 primaire en amont de la rivière sur le chemin de la Rambaudière pour 206.50 € HT

- La fourniture et pose d'un écopla Ø300 compris empierrement (longueur 6 ml) + création de 400 m de fossé au Verger pour 1150.00 € HT

- Le débarnage et curage de fossé compris évacuation à Goutteville pour 820.00 € HT€

- Le reprofilage du chemin compris apport de matériaux 0/20 si nécessaire Allée de la découverte route de Chiché pour 684.00 € HT. Débarnage et fossé en supplément.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. Buvette feu d'Artifice : Demande de l'entente sportive Boismé-Clessé pour tenir la buvette du feu d'artifice qui aura lieu cette année le samedi 12 juillet. Demande acceptée.

Concernant le feu d'artifice, la musique des violons est choisie.

8. Extincteurs : proposition de grouper l'achat des extincteurs entre l'école et la commune. Penser à la salle Jeanne d'Arc (Théâtre) et le foyer des jeunes la prochaine fois.

Séance levée à 0 h 25 min.

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*La Secrétaire,
Amandine WILLOCQ*

Les membres,

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M Patrice</i> <i>GAUTHIER</i>	<i>Yves MORIN</i>